



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2018

Publié le 22/01/2018

Date convocation : 12 janvier 2018

Présents ou représentés : 18

L'an deux mille dix-huit et le jeudi dix huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain Genes, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Denis MARCOUX à Yvon BONZI.

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC, Françoise BRYLINSKI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Budget EAU 2017 - DM n° 4

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 16/01/18, le conseil municipal approuve une quatrième et dernière décision modificative pour le budget de l'Eau Potable :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-014	33 356 €	
701249-Reversement pour redevance pour pollution d'origine domestique		
Chap-77		33 356 €
771-Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL	33 356 €	33 356 €

UNANIMITE

2. Budget Assainissement - DM n° 4

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 16/01/18, le conseil municipal approuve une quatrième et dernière décision modificative pour le budget de l'Assainissement :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-014	16 512 €	
706129-Reversement pour redevance modernisation des réseaux de collecte		
Chap-77		16 512 €
771-Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL	16 512 €	16 512 €

UNANIMITE

3. SMEG : mise en discrétion du réseau BT Avenue Pierre de Cabissole

Il est rappelé le projet envisagé pour les travaux de mise en discrétion du réseau BTA – rue Pierre de Cabissole.

Ce projet s'élève à 135 000 € HT soit 162 000 € TTC.

Il s'agit d'une opération de mise en discrétion du réseau BT le long de chemin d'Uzès, l'avenue du 14 juillet, le chemin de la Cariérasse et le chemin de la Fonette.

Le projet constitue une première phase de travaux préalables à l'effacement des réseaux de l'avenue Pierre de Cabissole en vue d'un aménagement de voirie pour la mise en sécurité du cheminement piéton le long de RD 23, projet phare de la commune sur 2018 et 2019.

Le conseil municipal :

- approuve le projet dont le montant s'élève 135 000 € HT soit 162 000 € TTC
- s'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 47250 €.
- s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 987,30 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- s'engage à demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

UNANIMITE

4. SMEG : mise en discrétion du réseau téléphonique

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Génie Civil du réseau téléphonique –Rue Pierre de Cabissole

Ce projet s'élève à 37 000 € HT soit 44 400 € TTC.

Il s'agit d'une opération de mise en discrétion du réseau BT le long du chemin d'Uzès, l'avenue du 14 juillet, le chemin de la Cariérasse et le chemin de la Fonette.

Le projet constitue une première phase de travaux préalables à l'effacement des réseaux de l'avenue Pierre de Cabissole en vue d'un réaménagement de voirie et la mise en sécurité du cheminement piéton le long de la RD 23.

Le conseil municipal :

- approuve le projet dont le montant s'élève à 37 000,00 € HT soit 44 400,00 € TTC.
- s'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 46250 €.
- s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 423,61 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- s'engage à demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

UNANIMITE

5. SMEG : Mise en discrétion du réseau Electricité

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage public Rue Pierre de Cabissole.

Ce projet s'élève à 68 000 € HT soit 81 600 € TTC.

Il s'agit de moderniser le parc d'éclairage public de la commune dans le cadre de l'opération de mise en discrétion du réseau BT situé sur le Ch. D'Uzès, l'Av. du 14 juillet, Av. Pierre de Cabissole, Ch. de la Cariérasse et Ch. de la fonette, en supprimant des vieilles lanternes énergivores par des lanternes à LED avec abaissement de tension.

Le conseil municipal :

- approuve le projet dont le montant s'élève à 68 000 € HT soit 81600 € TTC.
- s'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 85000 €.
- s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 911,78 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- s'engage à demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

UNANIMITE

6. Dépenses d'investissement avant vote du budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2017.

Budget principal M14		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2018</i>	<i>Pour mémoire Budget 2017</i>
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	4 500 €	18 000 €
<u>Chapitre 204</u> : Subventions d'équipement versées	750 €	3 000 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	175 112 €	700 447 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	112 500 €	450 000 €

UNANIMITE

7. Dépenses d'investissement avant vote du budget EAU

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2017.

Budget EAU		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2018</i>	<i>Pour mémoire Budget 2017</i>
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	77 092 €	308 366 €

UNANIMITE

8. Dépenses d'investissement avant vote du budget Assainissement

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2017.

Budget Assainissement		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2018</i>	<i>Pour mémoire Budget 2017</i>
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	5 000 €	20 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	29 151 €	116 605 €

UNANIMITE

9. Subventions aux associations 2018

Le conseil municipal se prononce sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice budgétaire 2018.

Associations	Montant en euros
A.P.E.	600
Boule au Carreau	1 100
Canto-Quentin	200
Capitelles (les)	500
Centre social	68 000
Cercle Généalogique Uzège	200
Chasse La Quintinière	200
Comité des Fêtes	15 000
Flip St Quentinnois	1 800
Foot Ball Club St Quentinnois	1 500
Office Culturel	55 200
Rugby Club St Quentin	1 800
Tennis club	1 400
Terres de Méditerranée	24 500
St Quentin-environnement	300
Game of pots	200
Association Art de Vivre	150
Vignerons duché d'Uzès	150
ADOT 30	100
Chavamieux	400
Association des métiers d'art	300
TOTAUX	173 600

UNANIMITE

10. Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2018

Par conséquent les taux suivants sont reconduits :

- Taxe d'Habitation : 13.64 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,71 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 57,57 %

UNANIMITE

11. Demande de subvention au titre du dispositif de subvention « amendes de police »

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental afin de déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif des amendes de police.

Le dossier concernera des travaux de mise en sécurité des piétons sur l'avenue du 14 juillet.

Le montant estimatif des travaux HT s'élève à : 62 159 €

UNANIMITE

12. Coupe de bois 2018 de gré à gré : pin noir dépérissant

Le conseil municipal décide :

- De demander l'inscription de la coupe (Série U Parcelles 1p-40p-27p d'une surface de 10.5 ha) et de confier à l'Office National des Forêts la détermination du prix de retrait.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette coupe présentée par l'ONF.
- De donner son accord pour la ristourne de 2% appliquée sur le prix de vente hors taxes, dans le cadre d'une vente par adjudication ou par appel d'offres.

La séance est levée à 19 heures 30



Le Maire,
Yvon BONZI